

que le salaire de M. Stewart est de \$2,400, mais je vois par le rapport de l'Auditeur général, que Douglas Stewart a reçu comme commis du ministère de la Justice, \$1,800 ; comme secrétaire particulier du ministre, \$600 ; et pour ses services dans l'affaire de la mer de Behring \$400, soit en tout : \$2,800. Maintenant le ministre des Finances dit, que ces employés ont eu un surcroît d'ouvrage pendant la conférence coloniale. Ne retiraient-ils pas leur plein salaire, \$1,750 dans un cas et \$2,800 dans l'autre ? Je voudrais savoir si tout leur temps n'est pas à la disposition de l'Etat quelles que soient les occupations qu'on leur confie ? Ce système de crédits supplémentaires sert de prétextes dans les différents ministères pour accorder des suppléments à quiconque a pu faire la moindre chose en dehors de ses occupations ordinaires. C'est un abus qu'il faudrait faire disparaître. Le comité n'a pas le droit d'accorder quoi que ce soit à des employés qui retirent déjà plus qu'ils ne gagnent. Nous avons trop de ces sangsues qui sont toujours prêtes à profiter de tout pour extorquer l'argent du peuple et le mettre dans leurs poches. Vu l'état précaire de nos finances et vu surtout le déficit de \$4,500,000, qui nous oblige à laisser de côté une foule de choses dont le pays aurait besoin, le ministre des Finances n'est pas excusable de demander à la Chambre de voter \$200 de plus à chacun de ces deux employés, qui sont déjà amplement rétribués. C'est une injustice criante et pour ma part je suis bien disposé à m'opposer à tous ces crédits.

Nouveau crédit nécessaire pour défrayer les dépenses de la commission royale sur le trafic des spiritueux... \$8,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Voici une belle occasion pour l'honorable ministre de nous faire savoir ce que cette commission nous a coûté, et quel bien il en est résulté, pour n'importe qui, à l'exception des trois ou quatre messieurs qui ont touché plusieurs milliers de piastres pour siéger à cette commission et recueillir des témoignages dont le plus important que j'ai pu trouver, est que si la cuisine canadienne était améliorée et, si nos femmes étaient meilleures cuisinières, il y aurait moins d'ivrognerie. Cela est peut-être vrai, et c'est une vérité précieuse puisqu'elle nous a coûté \$100,000, mais il me semble que nous aurions pu nous la procurer en dépensant moins de temps et d'argent.

M. FOSTER : L'honorable député est dans un de ses moments de mauvaise humeur habituelle, mais je ne crois pas que le temps soit bien choisi pour discuter les mérites de la commission. Elle a eu lieu en vertu d'une résolution votée par le parlement. Quant aux dépenses encourues, je vois que jusqu'au 7 juin 1895, elles s'élevaient à \$63,184 et nous demandons encore \$8,000 ce qui porterait la dépense totale à \$70,000.

M. PATERSON (Brant) : Pourquoi ce transfert. Veut-on par là diminuer le crédit de \$20,000 ?

M. FOSTER : C'est pour mettre \$20,000 pour l'impression.

Sir RICHARD CARTHWRIGHT : Cela sera ajouté aux \$70,000 ?

M. FOSTER : Oui ; les témoignages sont déjà imprimés et distribués, aux membres du parlement. On est à imprimer le rapport, et ce rapport

M. McMULLEN.

et les autres exemplaires des témoignages dont on pourra avoir besoin seront payés à même ces \$20,000, de sorte que la commission, y compris les impressions et tout, aura coûté de \$80,000 à \$90,000.

M. MILLS (Bothwell) : Est-ce que ce sera tout ?

M. FOSTER : Oui.

M. MILLS (Bothwell) : C'est bien cher \$90,000 pour permettre à l'honorable ministre de chercher à savoir s'il doit faire adopter une loi au sujet de laquelle il n'avait aucun doute, il y a huit ou dix ans. Il me semble qu'une bien lourde responsabilité retombe sur le ministre des Finances. Il était entièrement convaincu, il y a dix ans que le parlement devait passer une loi de prohibition, et aujourd'hui il fait dépenser de \$80,000 à \$90,000 au pays, pour savoir si son opinion d'autrefois était bien ou mal fondée ; il faut en conclure que l'honorable ministre n'était pas aussi convaincu qu'il le laissait voir. J'espère qu'il nous dira si ce rapport qu'il doit avoir étudié et analysé dans tous ces détails, à dissipé les derniers doutes qui lui restaient et j'espère aussi qu'il nous fera connaître son opinion sur la meilleure ligne de conduite à suivre, dans l'intérêt du pays.

Nous savons tous qu'il était un chaud partisan de la prohibition. Il a nommé cette commission, pour dissiper ses doutes, et y puiser cet encouragement qu'on peut appeler du courage, mais qui n'est pas le courage avec lequel il entend combattre. Il va nous dire maintenant s'il a l'intention de proposer une loi dans ce sens. Je crois que le rapport est un peu prématuré, mais nous l'avons et les élections n'ont pas encore eu lieu. Peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de faire quelque chose avant les élections ; s'il se propose de soumettre la question au peuple souverain, ou s'il va suivre l'avis des commissaires et combattre ceux qui demandent la prohibition ? Cette question est de la plus haute importance, car sans cela, il n'aurait jamais entraîné le pays dans des dépenses aussi considérables. S'il ne l'avait pas crue très importante, sa sollicitude pour le trésor public et son souci de l'économie, son sens profond du devoir, l'aurait empêché de nommer cette commission.

Aujourd'hui il a eu sa commission et son rapport, et bien que ce rapport eût pu paraître peu de chose au temps de Mathusalem, on n'en peut pas dire autant à une époque où la vie humaine dépasse rarement 70 ans ; et je doute fort que l'honorable ministre, malgré ses habitudes de travail, puisse trouver le temps de lire ce rapport et ces témoignages, afin de bien se rendre compte des idées émises par les commissaires. Malgré la température élevée, la Chambre écoutera avec intérêt tout ce que l'honorable ministre pourra nous dire sur cette question.

M. FOSTER : L'honorable député m'a posé un grand nombre de questions, et a exposé plusieurs besoins, mais j'ai des scrupules à entrer immédiatement dans le vif du sujet, car deux grandes autorités constitutionnelles, comme lui et moi, devons donner l'exemple, et il est tout à fait hors d'ordre de discuter le mérite d'une question comme celle-ci sur une simple demande de crédit supplémentaire, destiné à compléter des dépenses déjà autorisées. Je regrette que l'honorable député ait fait ce faux pas, — et ce n'est pas le premier depuis le commen-